

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2017 – 19 H 15

L'an deux mil dix sept, le vendredi seize juin à dix neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Thury en Valois, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de M. QUELVEN Pierre, Maire et sur sa convocation.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice :

M. Pierre QUELVEN	M. Laurent RANVIAL
Mme Hélène BRADU	M. Christian MEURANT
M. Rodolphe HEURLIER	Mme Christine PRETERRE
Mme Lydia LE BLANC	M. Christophe GUILLIN
Mme Colette KEMPENEERS	M. Thomas NOUALHAGUET

M. Jean-Marc ESDRAS était représenté par Mme Hélène BRADU

Nombre de Conseillers en exercice : **11**
Nombre de Conseillers présents : **10**
Nombre de Conseillers votants : **11**

Date de convocation : **12 juin 2017**

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité des membres présents,

- M. Thomas NOUALHAGUET est nommé Secrétaire de Séance

DÉLIBÉRATION SUBVENTIONS VOYAGE SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter les aides aux familles pour les enfants qui participent à un voyage scolaire dans le collège de Betz, à savoir :

Borrego Tania, Delfraissy Colleen, Belliard Alexandre, Aubert Elisa, Anziano Corentin, Peron Mathis et Pires Mathieu :	76 €
Bradou Erik, Esdras Maïly, Pozzebon Camille et Roussel Tom :	72 €
Heurlier Malo :	83 €

DÉLIBÉRATION AVIS RETRAIT COMMUNE DE GUIVRY DU SEZEO :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-19 et L5211-25-1,
VU la délibération n°2017/03 de la commune de Guivry demandant son retrait immédiat du SEZEO,
VU la délibération n°2017/35 du SEZEO par laquelle le syndicat consent au retrait de la commune au 31 décembre 2017,
Considérant que le retrait de la commune de Guivry comptant 249 habitants ne remet pas en cause la représentation du secteur géographique « Force Énergies »,
Considérant la procédure administrative à mettre en œuvre pour permettre le transfert de compétences en accord avec la commune,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix Pour, 00 voix Contre, 00 Abstention

- CONSENT au retrait de la commune de Guivry du SEZEO,
- DEMANDE à ce que ce retrait intervienne effectivement au 31 décembre 2017 afin de permettre à toutes les structures concernées de prendre les dispositions nécessaires au bon déroulement de la procédure.

DÉLIBÉRATION STATUTS SEZEO :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 portant création du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise par fusion du syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise et du syndicat intercommunal « Force Énergies »,

Vu la délibération du SEZEO n°2017/09 du 16 février 2017 relative à l'adoption des statuts du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise,

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la réglementation les statuts doivent être présentés au Conseil municipal de chaque commune membre du SEZEO qui dispose d'un délai de 3 mois pour rendre un avis.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix Pour, 00 voix Contre, 00 Abstentions, rend un avis favorable aux statuts du SEZEO annexés à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION CONVENTION CCPV – VÉRIFICATION DES HYDRANTS :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la CCPV a mis en place une convention de mutualisation – mise à disposition de service de la CCPV, notamment la prestation de service de vérification des points d'eau concourant à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), avec transmission au Maire d'un rapport détaillé officiel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 11 voix Pour, 00 Contre et 00 Abstention, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

DÉLIBÉRATION LOCATION LOCAL COMMERCIAL :

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mme Mégane TARET-LEFORT de louer le local commercial pour y installer un salon de toilettage, mais avec un loyer plus bas que celui proposé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de proposer la location du local commercial à Mme Mégane TARET-LEFORT pour un loyer de 360 € par mois.

Un courrier lui parviendra en ce sens avec une réponse favorable ou défavorable souhaitée pour le 30 juin prochain.

Monsieur le Maire informe le conseil du préavis déposé par M. et Mme BOURINET pour quitter leur logement au 15 septembre prochain. Un pré-état des lieux va leur être demandé afin d'évaluer les travaux nécessaires avant une prochaine location.

DÉLIBÉRATION VENTE TERRAIN COMMUNAL :

Suite à la demande de M. DEBARLE d'acquérir le terrain communal derrière sa propriété et l'accord de principe lors du précédent conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour entreprendre la vente.

Le Conseil Municipal rappelle que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acheteur.

PRÉPARATION 14 JUILLET – BULLETIN MUNICIPAL :

Monsieur le Maire informe le conseil que le groupe retenu pour le défilé du 14 juillet vient de la Martinique et se nomme « Ou Za Konet ». Comme chaque année, il y a besoin de bénévoles parmi les conseillers pour préparer les sandwiches de la troupe et les lampions pour les enfants.

Mme LE BLANC confirme qu'elle et M. Kévin GILLES organisent le concours de pétanque.

Monsieur le Maire demande que les articles pour le bulletin municipal soient remis pour le 23 juin prochain, si possible.

DIVERS :

Mme KEMPENEERS demande de faire un point sur le dossier de l'église. Mme LE BLANC lui répond que le dossier a été transmis à l'UDAP de Compiègne en mars dernier mais qu'aucune réponse n'a été faite pour le moment. Elle va les contacter pour les relancer

Mme KEMPENEERS demande que la peinture des grilles de la mairie et de la mare soit faite par les employés communaux.

M. MEURANT demande que la taille des arbres soit faite dans l'avenue du château. Monsieur le Maire répond que la taille est prévue pour l'automne, la période étant plus propice.

Le Conseil Municipal déplore la vitesse excessive de certains véhicules dans la commune et demande d'étudier un marquage au sol ou la mise en place d'obstacle pour faire ralentir. En attendant, les gendarmes seront informés de la situation et des contrôles de vitesse seront entrepris. Ils seront également informés des doléances faites en mairie concernant des voitures qui sont stationnées entièrement sur les trottoirs et obligent les piétons à marcher sur la route.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 45.

Fait à Thury en Valois le 27 juin 2017

Le Maire - Pierre QUELVEN

